



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

La Baleine Bleue Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
La Baleine Bleue Association
Place des Fauvettes 29600 Plourin Les Morlaix
Ce rapport contient 14 pages
Référence : PG-192-034

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

La Baleine Bleue Association

Siège social : Place des Fauvettes 29600 Plourin Les Morlaix

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association La Baleine Bleue,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Baleine Bleue relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 6 mai 2019

KPMG S.A.



Patricia Genest
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 501	1 146	1 355		1 355	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	41 454	33 519	7 936	9 980	-2 044	-20,48
	Autres immobilisations corporelles	59 902	21 501	38 401	758	37 643	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	14		14	14		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		103 872	56 166	47 706	10 752	36 954	343,70
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	6 394		6 394	8 080	-1 685	-20,86
	Autres créances	63 532		63 532	72 356	-8 823	-12,19
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	101 270		101 270	115 004	-13 734	-11,94
	Charges constatées d'avance (3)	47		47		47	
	Total III	171 244		171 244	195 440	-24 196	-12,38
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		275 116	56 166	218 950	206 192	12 758	6,19

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		537		537		
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	132 959		159 848		-26 889	-16.82
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-3 968		-26 889		22 921	85.24
	Autres fonds associatifs						
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecart de réévaluation		27 176		616	26 560	NS
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	156 704		134 112		22 592	16.85
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	22 839		23 768		-929	-3.91
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
DETTES (1)	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	22 839		23 768		-929	-3.91
	Emprunts obligataires		46			46	
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 400		288		1 112	386.21
	Dettes fiscales et sociales	26 816		30 383		-3 568	-11.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	11 145		17 640		-6 495	-36.82
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	39 407		48 312		-8 905	-18.43
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	218 950		206 192		12 758	6.19

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

39 407 48 312

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	73 739	69 336	4 403	6.35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	290 156	223 434	66 722	29.86
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	23 575	31 064	-7 489	-24.11
Collectes				
Cotisations	1 694	1 982	-288	-14.53
Autres produits	288	1 892	-1 604	-84.78
Total I	389 452	327 709	61 743	18.84
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	15 819	14 008	1 811	12.93
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	49 839	47 847	1 992	4.16
Impôts, taxes et versements assimilés	6 042	4 691	1 351	28.80
Salaires et traitements	232 114	215 325	16 789	7.80
Charges sociales	81 057	66 580	14 477	21.74
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 698	5 146	-448	-8.71
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions		2 041	-2 041	-100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1	40	-39	-97.50
Total II	389 570	355 678	33 892	9.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-118	-27 970	27 852	99.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		530		729	-199	-27.30
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		530		729	-199	-27.30
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		530		729	-199	-27.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		412		-27 241	27 653	101.51
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10		1 064	-1 054	-99.03
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 440		170	1 270	747.14
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1 450		1 234	216	17.54
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 830		882	4 948	561.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		5 830		882	4 948	561.01
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-4 380		352	-4 732	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		391 432		329 671	61 761	18.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		395 400		356 560	38 840	10.89
Solde intermédiaire		-3 968		-26 889	22 921	85.24
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		-3 968		-26 889	22 921	85.24

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature	24 216		24 216	
Dons en nature				
TOTAL	24 216		24 216	
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	24 216		24 216	
Personnel bénévole				
Prestations				
TOTAL	24 216		24 216	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan ayant répartition de l'exercice, dont le total est de 218 950.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 389 452.11 Euros et dégageant un déficit de -3 967.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 101		1 400
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 454		
Installations générales agencements aménagements divers	18 320		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 330		37 199
Emballages récupérables et divers			3 245
TOTAL	61 104		40 444
Autres titres immobilisés	14		
TOTAL	14		
TOTAL GENERAL	62 219		41 844

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 501	2 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			41 454	41 454
Installations générales agencements aménagements divers			18 320	18 320
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		192	38 337	38 337
Emballages récupérables et divers			3 245	3 245
TOTAL		192	101 356	101 356
Autres titres immobilisés			14	14
TOTAL			14	14
TOTAL GENERAL		192	103 872	103 872

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 101	45		1 146
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 474	2 044		33 519
Installations générales agencements aménagements divers	17 355	400		17 754
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 537	1 947		3 485
Emballages récupérables et divers		262		262
TOTAL	50 366	4 653		55 019
TOTAL GENERAL	51 467	4 698		56 166

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	45				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 044				
Instal.générales agenc.aménag.divers	400				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 947				
Emballages récupérables et divers	262				
TOTAL	4 653				
TOTAL GENERAL	4 698				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	23 768		929		22 839
TOTAL	23 768		929		22 839
TOTAL GENERAL	23 768		929		22 839
Dont dotations et reprises d'exploitation			929		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	63 532
Total	63 532

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	8 563
Autres dettes	10 213
Total	18 775

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention des communes	105 233
Subvention CAF (PSU et de fonctionnement)	155 879
Subvention MSA	22 109
Total	283 221